

Commission de services régionaux de la Capitale
COMITÉ DE RÉVISION ET DE RAJUSTEMENT DE L'AMÉNAGEMENT (CRRA)

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION 23-08-SPÉCIALE, le mercredi 30 août 2023, à 17 h
CSRC – Réunion virtuelle par Zoom et diffusion sur Internet

MEMBRES PRÉSENTS : Mike Chamberlain, Susan Jonah, Peter Morrison, Earl Robinson, Carmen Nason, Joey Bernard, Marty Forsythe, Bobbi Hartt, Lise Forbes, Peter Dufour

MEMBRE ABSENT : Paul Beale

SONT AUSSI PRÉSENTS : Kelly Shaw, agente d'aménagement et secrétaire de séance; Lonnie Forbes, gestionnaire de Construction et Développement

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposée par B. Hartt; appuyée par L. Forbes

PROPOSITION : « Que l'ordre du jour soit approuvé tel que présenté. »

Proposition adoptée

2. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS : Aucune

3. AFFAIRES NOUVELLES

Point 23-08-SPÉCIAL

Demandeur : Lipstick Landscaping Inc.

Lipstick Landscaping Inc. – Modalités et conditions
Considération de modalités et conditions pour l'aménagement d'une cour d'entrepreneur
– un usage permis dans la zone « rurale » du *Plan rural du secteur d'aménagement de la vallée de Nashwaak – Loi sur l'urbanisme*.

Proposé par C. Nason; appuyé par M. Forsythe

PROPOSITION : Le comité de révision et de rajustement de l'aménagement de la Commission de services régionaux de la Capitale, conformément à l'alinéa 53(3)c)(i) de la *Loi sur l'urbanisme*, permet l'exploitation d'une cour d'entrepreneur sur le lot NID 75550723, dans la zone « rurale » du *Plan rural du secteur d'aménagement de la vallée de Nashwaak*, sous réserve des modalités et conditions suivantes :

- (a) que tous les panneaux soient conformes aux dispositions applicables du paragraphe 3.13(1) du *Plan rural du secteur d'aménagement de la vallée de Nashwaak*, et aux politiques applicables du ministère des Transports et de l'Infrastructure;
- (b) que l'éclairage extérieur soit situé, disposé ou protégé de manière à ne pas gêner la circulation sur la rue publique ou ne pas nuire aux propriétaires à proximité dans la jouissance raisonnable de leurs propriétés;
- (c) que l'exploitation de la cour d'entrepreneur soit conforme à tous les règlements gouvernementaux applicables; et
- (d) que, dans la mesure du possible, les arbres et arbustes existants soient maintenus autour du périmètre de la propriété.

Proposition adoptée

6. AJOURNEMENT

Proposé par M. Forsythe

PROPOSITION : « L'ordre du jour étant épuisé, que la réunion soit levée à 17 h 08. »

Proposition adoptée

Mike Chamberlain, président du CRRA

Kelly Shaw, secrétaire de séance